

Association Foncière Pastorale De LANCHATRA
Mairie
405, route de La Bérarde
38520 Saint Christophe en Oisans
SIRET : 29380172100010

EXTRAIT N° 2-2025
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DES PROPRIÉTAIRES
Séance du 27 septembre 2025

L'assemblée extraordinaire des propriétaires s'est réunie le 27 septembre 2025 à 14h :

Propriétaires présents

- Commune de Saint Christophe en Oisans (3 voix) ;
- Commune de Les Deux Alpes ;
- 6 propriétaires ;

Propriétaires représentés

- 3 propriétaires

Total de voix représentées : 3

Total des voix : 12

-Vu le décret n°2026-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

L'Assemblée des propriétaires de l'AFP de Lanchatra, par délégation, **à l'unanimité**, autorise le Président à modifier les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande dans les conditions prévues à l'article 40.

Le Président
Yannick DUCRET



Syndic de l'AFPA
Séverine PAQUET



ASSOCIATION FONCIERE
PASTORALE DE LANCHATRA
Mairie 38520 ST CHRISTOPHE EN OISANS
SIRET 29380172600010

Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 6 octobre 2025.